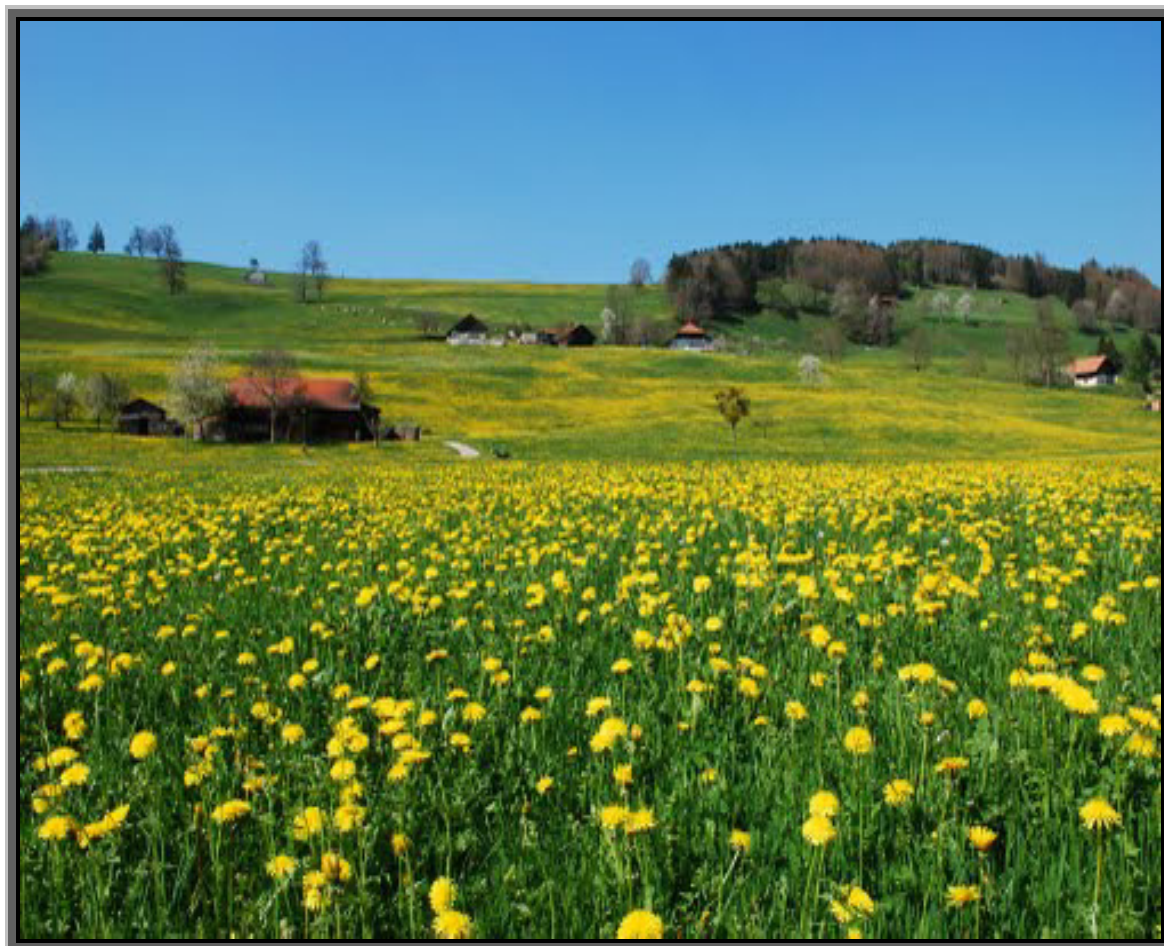


L'EXPRESSION VILLAGEOISE



ASSEMBLEE COMMUNALE **CONVOCAATION**

***Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont
convoqués en assemblée communale ordinaire le***

***LUNDI 11 AVRIL 2011 A 20H00
A LA HALLE SPORT & CULTURE***

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 décembre 2010 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture).

2. Comptes de fonctionnement 2010
 - Présentation
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation

3. Comptes d'investissements 2010
 - Présentation
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation

4. Comptes 2010 du Foyer St-Joseph
 - Présentation
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation

5. Divers

Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Comptes de fonctionnement

	Libellé	Comptes 2009		Comptes 2010		Budget 2010	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	563'834.24	233'419.30	539'362.10	184'835.15	569'310.00	201'250.00
01	Assemblée communale, Conseil communal	64'366.75	3'070.50	67'969.90	3'082.00	67'250.00	200.00
02	Administration générale	499'467.49	230'348.80	471'392.20	181'753.15	502'060.00	201'050.00
	Excédent de charges ou de produits		330'414.94		354'526.95		368'060.00

1	Ordre public	61'835.05	69'543.05	107'108.40	64'344.75	112'990.00	81'810.00
10	Protection juridique	-35'880.15	0.00	18'621.05	0.00	120.00	0.00
12	Justice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14	Police du feu	63'053.20	39'466.65	58'220.20	40'531.95	66'670.00	40'440.00
16	Protection civile/ORCOC	34'662.00	30'076.40	30'267.15	23'812.80	46'200.00	41'370.00
	Excédent de charges ou de produits	7'708.00		-42'763.65		-31'180.00	

2	Enseignement et formation	1'575'935.20	38'930.05	1'604'172.30	46'222.95	1'595'040.00	38'500.00
20	Ecole enfantine	107'947.05	0.00	101'527.40	0.00	100'800.00	
21	Cycle scolaire obligatoire	1'098'843.65	23'580.90	1'136'346.85	30'881.60	1'124'050.00	23'100.00
22	Ecoles spécialisées	243'310.05	1'849.15	255'079.35	1'841.35	255'440.00	1'900.00
23	Formation professionnelle	20'393.30	0.00	27'298.40		26'070.00	0.00
29	Administration scolaire	105'441.15	13'500.00	83'920.30	13'500.00	88'680.00	13'500.00
	Excédent de charges ou de produits		1'537'005.15		1'557'949.35		1'556'540.00

3	Culte, culture et loisirs	227'280.90	61'339.65	227'168.15	71'965.05	246'340.00	67'590.00
30	Culture	63'963.05	0.00	67'102.40	0.00	65'130.00	0.00
32	Mass media	27.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
33	Parcs publics et chemins pédestres	21'227.80	0.00	22'763.20	0.00	38'700.00	0.00
34	Sport	141'292.40	61'339.65	136'882.55	71'965.05	141'710.00	67'590.00
35	Autres loisirs, colon. vac., mais. jeunes	770.00	0.00	420.00	0.00	800.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		165'941.25		155'203.10		178'750.00

4	Santé	434'223.40	36'434.35	441'617.25	33'610.90	425'380.00	22'550.00
40	Hôpitaux	79'637.05	0.00	72'697.05	0.00	73'660.00	
41	Homes médicalisés	189'291.80	9'904.40	204'975.75	14'051.45	193'570.00	10'000.00

44	Soins ambulatoires	134'063.50	0.00	143'131.00	0.00	143'150.00	
46	Service médical des écoles	31'231.05	26'529.95	20'813.45	19'559.45	15'000.00	12'550.00
	Excédent de charges ou de produits		397'789.05		408'006.35		402'830.00

5	Affaires sociales	496'916.85	42'776.10	529'021.50	40'168.40	562'190.00	19'800.00
50	AVS APG AI Assurance chômage	3'092.00	0.00	2'852.00	0.00	3'000.00	0.00
54	Protection de la jeunesse	15'165.85	0.00	15'784.70	1'920.00	23'380.00	0.00
55	Handicapés ou inadaptés	318'156.25	0.00	326'227.65	0.00	353'750.00	0.00
56	Encouragement à la construction de logements	2'690.00	0.00	2'666.30	0.00	3'400.00	0.00
58	Assistance	157'812.75	42'776.10	181'490.85	38'248.40	178'660.00	19'800.00
	Excédent de charges ou de produits		454'140.75		488'853.10		542'390.00

	Libellé	Comptes 2009		Comptes 2010		Budget 2010	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	Transports et communications	569'970.70	129'219.95	469'862.50	128'769.95	458'820.00	80'000.00
62	Routes communales et génie civil	409'882.85	101'893.95	405'806.10	108'561.95	395'480.00	61'000.00
65	Trafic régional, télésiège, télé-ski	160'087.85	27'326.00	64'056.40	20'208.00	63'340.00	19'000.00
	Excédent de charges ou de produits		440'750.75		341'092.55		378'820.00

7	Protection et aménagement de l'environnement	437'678.80	367'826.35	490'594.80	374'727.75	489'520.00	361'690.00
70	Approvisionnement en eau	133'669.30	109'734.25	166'280.70	111'881.40	179'000.00	112'730.00
71	Protection des eaux	161'887.60	143'443.20	141'758.70	141'758.70	167'700.00	143'730.00
72	Ordures ménagères	101'565.40	101'565.40	107'051.85	106'135.15	95'630.00	95'630.00
73	Abattoir	1'089.85	910.50	1'089.35	931.00	700.00	1'000.00
74	Cimetière	10'865.70	4'720.00	7'727.90	6'160.00	24'950.00	4'100.00
75	Correction des eaux et endiguements	16'713.60	0.00	42'970.45	0.00	7'350.00	0.00
78	Protection de la nature	1'327.50	0.00	1'591.70	0.00	200.00	0.00
79	Aménagement du territoire	10'559.85	7'453.00	22'124.15	7'861.50	13'990.00	4'500.00
	Excédent de charges ou de produits		69'852.45		115'867.05		127'830.00

8	Economie	286'231.74	283'982.19	339'067.87	335'195.67	320'180.00	316'550.00
80	Agriculture	575.00	0.00	328.00	0.00	630.00	0.00
81	Forêts	283'982.19	283'982.19	335'195.67	335'195.67	316'550.00	316'550.00
83	Tourisme	1'674.55	0.00	3'544.20	0.00	3'000.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		2'249.55		3'872.20		3'630.00

9	Finances et impôts	1'491'015.10	4'886'104.03	1'385'687.46	4'858'337.01	913'210.00	4'402'060.00
90	Impôts	196'056.63	4'174'401.62	63'580.85	4'142'106.90	185'910.00	3'866'450.00
940	Gérance de la fortune et des dettes	455'409.50	241'159.84	451'870.40	227'405.70	519'430.00	286'850.00
941	Immeuble de la maison de ville + WC publics	18'298.80	13'829.00	20'571.95	13'450.00	6'450.00	11'100.00
942	Immeuble : forêts, édilité	4'249.25	0.00	5'573.05	0.00	2'850.00	0.00
943	Domaine + Gîtes + Parchets	1'737.70	18'665.75	3'183.50	19'962.00	3'720.00	18'240.00
944	Sciernes (Troncs, Pauvres Maître école)	20.00	750.00	20.00	750.00	80.00	750.00
945	Immeuble passade et terrain	4'578.45	15'600.00	6'850.55	15'600.00	7'180.00	15'600.00
946	Achat et aménagement zone à bâtir	150.00	0.00	194.20	0.00	100.00	0.00
948	Immeuble Zible A	136'080.90	136'080.90	134'961.05	134'961.05	131'300.00	131'300.00
99	Autres postes	674'433.87	285'616.92	698'881.91	304'101.36	56'190.00	71'770.00
	Excédent de charges ou de produits	3'395'088.93		3'472'649.55		3'488'850.00	

	Libellé	Comptes 2009		Comptes 2010		Budget 2010	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	563'834.24	233'419.30	539'362.10	184'835.15	569'310.00	201'250.00
1	Ordre public	61'835.05	69'543.05	107'108.40	64'344.75	112'990.00	81'810.00
2	Enseignement et formation	1'575'935.20	38'930.05	1'604'172.30	46'222.95	1'595'040.00	38'500.00
3	Culte, culture et loisirs	227'280.90	61'339.65	227'168.15	71'965.05	246'340.00	67'590.00
4	Santé	434'223.40	36'434.35	441'617.25	33'610.90	425'380.00	22'550.00
5	Affaires sociales	496'916.85	42'776.10	529'021.50	40'168.40	562'190.00	19'800.00
6	Transports et communications	569'970.70	129'219.95	469'862.50	128'769.95	458'820.00	80'000.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	437'678.80	367'826.35	490'594.80	374'727.75	489'520.00	361'690.00
8	Economie	286'231.74	283'982.19	339'067.87	335'195.67	320'180.00	316'550.00
9	Finances et impôts	1'491'015.10	4'886'104.03	1'385'687.46	4'858'337.01	913'210.00	4'402'060.00

Total	6'144'921.98	6'149'575.02	6'133'662.33	6'138'177.58	5'692'980.00	5'591'800.00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Excédent		4'653.04		4'515.25		-101'180.00
-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	--------------------

Comptes d'investissements

	Libellé	Comptes 2009		Comptes 2010		Budget 2010	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	0.00	0.00	14'106.60	0.00	22'000.00	0.00
2	Administration	0.00	0.00	14'106.60	0.00	22'000.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits				14'106.60	0.00	22'000.00
1	Ordre public	14'934.30	7'267.50	19'164.70	9'368.00	14'870.00	7'260.00
14	Police du feu	14'934.30	7'267.50	19'164.70	9'368.00	14'870.00	7'260.00
	Excédent de charges ou de produits		7'666.80		9'796.70		7'610.00
2	Enseignement et formation	30'991.20	5'674.20	22'920.50	2'349.15	35'100.00	2'260.00
29	Administration scolaire	30'991.20	5'674.20	22'920.50	2'349.15	35'100.00	2'260.00
	Excédent de charges ou de produits		25'317.00		20'571.35		32'840.00
3	Culte, culture et loisirs	11'370.00	0.00	19'957.00	0.00	34'500.00	0.00
33	Parcs publics et chemins pédestres	11'370.00	0.00	11'370.00	0.00	12'500.00	0.00
34	Sport	0.00	0.00	8'587.00		22'000.00	
	Excédent de charges ou de produits		11'370.00		19'957.00		34'500.00
6	Transports et communications	199'401.00	0.00	621'055.45	341'000.00	1'081'000.00	588'600.00
62	Routes communales et génie civil	199'401.00	0.00	621'055.45	341'000.00	1'081'000.00	588'600.00
	Excédent de charges ou de produits		199'401.00		280'055.45		492'400.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	2'180'016.30	606'561.70	1'950'363.65	560'055.25	2'308'450.00	768'180.00
70	Approvisionnement en eau	2'068'419.10	573'453.75	1'542'257.70	164'169.20	1'744'000.00	554'020.00
71	Protection des eaux	29'671.95	26'202.95	276'509.70	258'657.50	108'100.00	44'100.00
72	Ordures ménagères	0.00	1'180.00	0.00	980.00	0.00	500.00
74	Cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Correction des eaux et endiguements	72'588.50	5'725.00	131'596.25	136'248.55	412'600.00	169'560.00
79	Aménagement du territoire	9'336.75	0.00	0.00	0.00	43'750.00	
	Excédent de charges ou de produits		1'573'454.60		1'390'308.40		1'540'270.00
8	Economie	40'822.40	0.00	43'555.75	0.00	44'250.00	0.00
83	Tourisme	40'822.40	0.00	43'555.75	0.00	44'250.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		40'822.40		43'555.75		44'250.00
9	Finances et impôts	0.00	10'993.00	6'456.00	87'418.00	15'000.00	80'000.00
941	Immeuble Maison de Ville	0.00	0.00	6'456.00	0.00	15'000.00	0.00
943	Domaine + Gîtes + Parchets	0.00	3'169.00		3'169.00	0.00	0.00
946	Achat et aménagement zone à bâtir	0.00	7'824.00	0.00	84'249.00	0.00	80'000.00
	Excédent de charges ou de produits	10'993.00		80'962.00		65'000.00	

Récapitulatif Comptes d'investissements

	Libellé	Comptes 2009		Comptes 2010		Budget 2010	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	0.00	0.00	14'106.60	0.00	22'000.00	0.00
1	Ordre public	14'934.30	7'267.50	19'164.70	9'368.00	14'870.00	7'260.00
2	Enseignement et formation	30'991.20	5'674.20	22'920.50	2'349.15	35'100.00	2'260.00
3	Culte, culture et loisirs	11'370.00	0.00	19'957.00	0.00	34'500.00	0.00
6	Transports et communications	199'401.00	0.00	621'055.45	341'000.00	1'081'000.00	588'600.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	2'180'016.30	606'561.70	1'950'363.65	560'055.25	2'308'450.00	768'180.00
8	Economie	40'822.40	0.00	43'555.75	0.00	44'250.00	0.00
9	Finances et impôts	0.00	10'993.00	6'456.00	87'418.00	15'000.00	80'000.00
Total		2'477'535.20	630'496.40	2'697'579.65	1'000'190.40	3'555'170.00	1'446'300.00
Excédent		1'847'038.80		1'697'389.25		2'108'870.00	

INFORMATIONS

Protection de la population : Nouvelle loi entrée en vigueur le 01.03.2010 (LProtPop)

La loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population,
L'ordonnance du 09 février 2010 sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population

1. Objet

La présente loi règle :

- a) La protection de la population du canton contre les catastrophes et dans les situations d'urgence ;
- b) L'organisation de l'engagement des organisations partenaires en cas d'accidents et de sinistres majeurs.

2. Définitions

1 / Les catastrophes sont des évènements dommageables de grande ampleur qui mettent en danger la population ou ses bases d'existence.

2 / Les situations d'urgence sont des situations créées par des circonstances qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger la population ou ses bases d'existence.

3 / Les accidents et les sinistres majeurs sont des évènements dommageables qui, sans exiger des mesures de protection de la population, nécessitent une préparation et une organisation de la conduite analogues à celles qui sont prévues pour les cas de catastrophes.

3. Organisations partenaires

Les organisations suivantes collaborent à l'accomplissement des tâches de protection de la population.

- a) La police, les corps de sapeurs-pompiers, les services de la santé, les services techniques et la protection civile,
- b) Les autres services, établissements et entreprises auxquels les législations fédérale et cantonale attribuent des tâches de protection au sens des articles 5 à 9 de la présente loi.

4. Approvisionnement économique du pays

Les tâches à remplir par l'Etat et par les communes dans le domaine de l'approvisionnement en biens et en services d'importance vitale sont régies par la législation sur l'approvisionnement économique du pays.

Tâches de l'Etat et des communes

5. Analyse des risques

1 / L'analyse des risques consiste à identifier les dangers naturels, techniques et de société auxquels sont exposées la population et ses bases d'existence et à évaluer les risques qui en découlent. Elle doit permettre la prise de mesures de prévention et de mesures de préparation à l'engagement.

2 / L'Etat procède à l'analyse des risques et l'actualise régulièrement. Il la communique aux communes et aux organisations concernées.

3 / Les communes collaborent à l'analyse des risques. Elles peuvent concrétiser et compléter cette analyse selon leurs besoins et reçoivent, de la part des organes de l'Etat, toutes les informations utiles à cet effet.

6. Prévention

1 / La prévention consiste à prendre des mesures pour éviter la réalisation d'un événement dommageable, pour en réduire la probabilité et l'ampleur et pour limiter les dommages qui pourraient en résulter.

2 / L'Etat définit, pour chaque danger, des mesures de prévention proportionnées au risque et économiquement acceptables. Il édicte les normes nécessaires, coordonne la mise en œuvre et assure le contrôle. Il informe la population de manière appropriée sur les risques et sur les mesures, prises ou à prendre, pour les prévenir.

3 / Les communes accomplissent les tâches de prévention, notamment celles de mise en œuvre des mesures et de contrôle, qui leur sont attribuées par la législation spéciale. Elles peuvent adopter des mesures complémentaires. Elles assurent l'information sur le plan local.

7. Préparation

1 / La préparation consiste à prendre, en vue de l'engagement en cas d'évènement, les mesures nécessaires de planification, d'organisation, de mise à disposition des moyens, de formation et d'information.

2 / L'Etat organise la préparation sur le plan cantonal. Il requiert la coopération des entreprises publiques et privées dont dépendent les infrastructures et les services essentiels. Il informe la population et lui donne les instructions nécessaires.

3 / Les communes organisent, en collaboration avec les organes de l'Etat, la préparation sur le plan local. Elles informent la population et lui donnent les instructions nécessaires.

8. Engagement

1 / En cas d'évènement, l'Etat et les communes prennent les mesures nécessaires pour faire face à la catastrophe ou pour maîtriser la situation d'urgence.

2 / L'Etat assume la conduite de l'engagement sur le plan cantonal, les communes sur le plan local.

9. Aide aux victimes

1 / Les communes, avec l'appui des organisations partenaires concernées, fournissent une aide d'urgence aux victimes de catastrophes.

2 / Cette aide couvre les besoins vitaux des victimes et comprend en particulier l'accueil, l'hébergement, la fourniture de soins et la distribution de nourriture et de vêtements. Elle est gratuite, sous réserve des prestations couvertes par une assurance.

3 / L'Etat fournit au besoin une aide complémentaire. Il règle en outre la répartition des frais entre les communes concernées.

10. Financement

En cas d'évènement dommageable de grande ampleur entraînant des dépenses qui dépassent les ressources des collectivités affectées, le Conseil d'Etat déclare l'état de catastrophe et présente au Grand Conseil un projet de décret réglant la prise en charge des frais d'intervention, de remise en état et de reconstruction.

Pour la mise en application de cette loi et ordonnance, une convention a été rédigée sous la dénomination « Entente intercommunale La Berra » dont font partie les communes de Corbières, Hauteville, La Roche et Pont-la-Ville.

Le groupement ORCOC est dirigé par un conseil intercommunal de protection de la population, dont un membre de chaque Conseil fait partie.

L'ORCOC est composé de la manière suivante :

- **Chef ORCOC : C'est Monsieur Christian Baumgartner, domicilié à Hauteville, qui occupe ce poste.**
- **Un ou une représentant-e de chaque corps de sapeurs-pompiers**
- **Un ou une représentant-e du corps local de protection civile**
- **Un ou une représentant-e de la police de proximité.**

CERCLE SCOLAIRE ET VACANCES

Camp vert

Cette année, les classes de 5P et 6P du cercle scolaire auront le plaisir de partir une semaine en camp vert et séjourneront à Morgins du 16 au 20 mai.

Au menu, des activités de tous genres dans un cadre magnifique, à deux pas des Dents du Midi : randonnées, sports, visites culturelles ...

Accompagnés par une équipe cuisine hors du commun, les élèves et les enseignants se réjouissent de partager ces moments riches en émotions et en découvertes.

Passeport vacances de la Gruyère

Comme chaque année, le Passeport Vacances de la Gruyère présente ses nouvelles activités destinées à tous les enfants domiciliés en Gruyère, âgés de 7 ans révolus à 16 ans.

Un programme est établi et permet aux enfants de passer de fort agréables vacances, durant une semaine. Le programme propose plusieurs thèmes de plusieurs volets chacun, avec plein de nouveautés.

Afin d'offrir cette chance à un maximum d'enfants, il est possible d'obtenir un seul passeport par enfant, et cela au prix de Fr. 40.- / semaine.

Profitez, chers enfants, de ce passeport vacances qui vous permettra de découvrir de nouvelles activités.

En 2010, 35 enfants de La Roche ont bénéficié de ce passeport.

IMPOT COMMUNAL 2011

Acomptes

En mai prochain, nous vous adresserons les acomptes 2011.

Ces acomptes seront basés sur les dernières données connues (avis de taxation ou indications du contribuable).

Toutes les personnes qui ont débuté une activité lucrative et qui n'auront pas reçu les acomptes d'impôt 2011 voudront bien fournir les données nécessaires à cette facturation afin d'éviter des intérêts lors du décompte.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de choisir un règlement par acomptes mensuels (9 acomptes) ou en un seul versement avec déduction d'un escompte de 3% pour paiement anticipé.

Tout paiement intervenu après l'échéance du 28 juin ne donnera pas lieu à l'escompte.

Perception des impôts

Investissements réalisés en 2010

Transports et communication

Route du Lan

Les travaux de rénovation de la Route du Lan sont quasiment terminés. Le délai 2010 pour la réalisation des travaux a été respecté, il reste encore quelques travaux de finition, tout particulièrement les bordures.

Il n'y a pas eu de grande surprise dans le cadre de cette rénovation. Du fait de ces finitions à terminer, le décompte final ne peut vous être présenté.

A ce jour, nous avons versé des acomptes. Il reste encore un solde de subventions AF à percevoir.

Route de Montsoflo – Praz Siegrist et aménagement d'une conduite d'eau potable en parallèle des travaux de rénovation de la route

Les travaux de rénovation de la Route de Montsoflo – Praz Siegrist ne sont pas complètement terminés. Le délai 2010 pour la réalisation des travaux a été respecté mais il reste également quelques travaux de finition (bordures et accotements).

La conduite qui a été aménagée en parallèle de la réfection de la route est terminée. Cette conduite est en fonction. Les propriétaires intéressés ont la possibilité de se raccorder. Une borne d'hydrante pour la défense incendie a été mise en place vers la croisée des routes Le Lienne et Le Stüblin.

Le décompte final n'a pas encore été établi, il reste un solde à payer. De même, un solde de subventions AF doit encore nous être versé.



Approvisionnement en eau

Les travaux qui ont été prévus au budget 2010 sont en phase de finition :



Conduite Le Brand – Les Stilles

La conduite Le Brand - Les Stilles est terminée, mis à part l'installation de la turbine à contre pression qui a été reportée au budget 2011.

Etant donné la difficulté d'accès, les travaux ont pu être effectués dans des conditions assez favorables.

Le décompte final ainsi que le décompte des subventions n'ont pas encore été établis, ils vous seront présentés lors de la prochaine assemblée.

Conduite Villaret – Les Frandières

La conduite Villaret – Les Frandières est terminée.
Les raccordements privés ont déjà été effectués.

La défense incendie est opérationnelle. Une hydrante a été installée dans le secteur des Frandières.

Le décompte final ainsi que le décompte des subventions n'ont pas encore été établis, ils vous seront présentés lors de la prochaine assemblée.

Conduite La Combert

La conduite dans le secteur La Combert est terminée et en service.
Les travaux d'ensemencement interviendront au printemps.

Plusieurs bornes d'hydrantes ont été installées sur ce réseau.

Le décompte final ainsi que le décompte des subventions n'ont pas encore été établis, ils vous seront présentés lors de la prochaine assemblée.

VOTRE COMMUNE

Halle Sport et Culture

En 2010, les locaux de la Halle Sport et Culture ont été mis à disposition durant 40 jours, soit presque tous les week-ends, sans compter l'utilisation par les enfants des écoles durant la journée. Les sociétés sportives et culturelles occupent les salles 5 soirées sur 5 durant la semaine.

C'est un outil indispensable pour nos sociétés. Comment ferions-nous sans ces locaux ?

L'ouverture de ce bâtiment a eu lieu vers la fin de l'année 2002. Après neuf années d'utilisation, les locaux, les installations sont restées en parfait état, grâce à vous, chers utilisateurs.

Nous remercions toutes les personnes qui franchissent la porte de la Halle, pour le respect des lieux et du matériel qui s'y trouve.



Cartes journalières CFF

Nous vous rappelons que la Commune met à disposition des personnes intéressées, deux cartes journalières CFF au prix de Fr. 45.- l'unité.

Ces cartes permettent de disposer du libre parcours sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation, des entreprises de tram et de bus.

Renseignements, réservations et mise à disposition (en effet, les cartes ne sont pas envoyées mais doivent être récupérées) auprès du secrétariat communal, durant les heures d'ouverture au tél. 026 413 90 40 ou consultation : www.la-roche.ch.

En 2010, ces cartes ont été beaucoup employées, ce qui a permis de couvrir les frais d'achat de ces cartes. Malheureusement pour 2011, les CFF nous ont annoncé une augmentation de 15%, raison pour laquelle nous avons dû en augmenter le prix à Fr. 45.-

Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants au 31.12.2010, pour la commune s'élève à 1413.

Mouvements pour l'année 2010 :

Arrivées	118
Départs	115
Naissances	10
Décès	6

21 jeunes nés en 1992 ont atteint leur majorité durant l'année 2010.

Le 5 novembre 2010, le Conseil communal avait convié ces nouveaux citoyens à un souper, afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.



*Service des forêts et de la faune :
Attention au risque de pollution avec des produits bitumineux*



La direction du service des forêts et de la faune rend attentif les propriétaires aux risques importants de pollution des milieux ruraux avec des produits bitumineux provenant de fraisages routiers et le recyclage particulier de ces déchets minéraux contenant des hydrocarbures.

Ces produits bitumineux sont de moindre qualité et sensibles au gel.

Les propriétaires qui les emploient sont responsables financièrement des conséquences de leur utilisation et de l'éventuel assainissement des dépôts ou des eaux provenant de leur terrain.



Activités Seniors

Pour bouger en douceur : **FELDENKRAIS** à Bulle le jeudi de 9h00 à 10h00 à l'Atelier Art et danse création, Rue du Moléson 45. Monitrice : Claire Mottet-Rio, 026 912 99 91

Pour le sport : **NORDIC WALKING** à Villars-sous-Mont, Gare de Grandvillard dès le jeudi 24 mars 2011 à 13h15. Monitrice : Françoise Beaud 026 928 16 24, 079 614 38 25

Pour la danse : **DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE** à Bulle à la grande salle du Restaurant des Halles, rue de la Promenade 44 le mardi à 14h30

Pour des moments complices : **LE COIN DES ENFANTS ET DE LEURS GRANDS-PARENTS** - Partagez des moments complices à travers des activités d'une demi-journée : visite de l'usine de déchets Saidef mardi 9 mars 2011.

Pour le grand air : **SKI DE FOND** à la découverte des Préalpes fribourgeoises dès le 6 janvier 2011 – **RANDONNEES RAQUETTES** dès le mardi 4 février 2011

Pour le maintien : **GYM** dans plusieurs salles du district de la Gruyère – **GYMNASTIQUE SUITE DE TRAITEMENT A LA CARTE**

Pour éviter les chutes : **ATELIER EQUILIBRE**, cours spécial mixte voyants et malvoyants à Villars-sur-Glâne dès le mercredi 30 mars à 13h30.

Pour rester dans l'air du temps : **ATELIERS INFORMATIQUES** tout niveau à Matran, max. 5 personnes, 2 x 3 heures : premiers pas sur l'ordi, internet découverte, faire ses achats sur internet, photo numérique, etc. et pour les avancés gestion de son PC.

Pour l'évasion : **POLYSPORT A SILS MARIA/GRISON**, chaque jour marches, randonnées, gymnastique et aqua-fitness. Pendant 1 semaine du 3 au 10 septembre vous êtes hébergés au cœur du village à l'hôtel Schweizerhof. Délai d'inscription 23 mai 2011. Programme détaillé et inscription au secrétariat de Pro Senectute.

Programme d'activités détaillées – Renseignements – Inscriptions :

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch

Je désire un passeport, que faire ?

⇒ Prendre RDV par internet : www.passeportsuisse.ch

Suivre : *Procédure de demande du passeport 2010*

Puis suivre : *Formule de demande passeport 10*

⇒ Prendre RDV par téléphone : Passeports suisses – Biométrie Tél. 026 305 15 26

⇒ Se rendre sur place : Service de la population et des migrants, Secteur passeports Suisses – Biométrie, Route d'Englisberg 11 à 1763 Granges-Paccot, Rez-de-chaussée extérieur « Biométrie ».

- *Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place*

- *N'apporter aucune photo, elles sont faites sur place*

- *Toujours apporter ses anciens documents d'identité*

Horaires : Lundi au vendredi 8h-11h30 et 14h-18h, sauf mercredi 7h30-18h non stop

Je désire une carte d'identité, que faire ?

⇒ Même processus que pour le passeport

⇒ Ou se présenter à sa commune de domicile avec une photo format passeport et son ancien document d'identité.

Je désire 1 passeport + 1 carte d'identité

⇒ Même processus que pour le passeport

Prix :

	Passeport 10 et carte d'identité	Carte d'identité	Passeport 10
Prix par adulte / validité	Fr. 158.- / 10 ans	Fr. 70.- / 10 ans	Fr. 145.- / 10 ans
Prix par enfant (3 à 18 ans)	Fr. 78.- / 5 ans	Fr. 35.- / 5 ans	Fr. 65.- / 5 ans

Délais de livraison des documents : 10 jours ouvrables

Je pars demain

Je n'ai pas de document d'identité valable... Que faire ?

⇒ Se présenter auprès du Service de la population et des migrants secteurs Passeport suisses – Biométrie à Granges-Paccot

⇒ Se munir de son ancien document d'identité si existant afin d'établir un **PASSEPORT PROVISOIRE** (valable pour 1 voyage et max. 1 an)

Ce document est disponible en 1 heure et coûte Fr. 100.-

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'administration communale, ou consulter le site www.fr.ch/spomi

INFORMATIONS UTILES

Administration communale

Téléphone

Fax

026 413 90 40

026 413 90 41

lundi : 08h00 – 11h15

mardi : 08h00 – 11h15

mercredi : 08h00 – 11h15 / 13h30 – **19h00**

vendredi : 13h30 – 16h00

e-mail : commune@la-roche.ch

Internet : www.la-roche.ch

Conseil communal

Syndic BRODARD Joël

Vice-Syndic BRODARD Casimir

Conseillers KILCHOER Philippe

MORET Thierry

GAILLARD BERTRAND

TINGUELY Jérôme

YERLY Isabelle

Dicastères

Administration, Justice, Agriculture

Forêts, Endiguements, Service Feu

Finances, Affaires sociales

Enseignement, Déchetterie

Aménagement territoire, Culture, Sport

Réseau d'eau, Eaux usées

Routes, Bâtiments, Sentiers pédestres

Téléphone

079 205 20 14

078 708 64 58

079 651 42 28

079 768 54 20

078 750 34 26

079 779 37 04

076 427 26 28

Déchetterie

mardi : 17h00 – 19h00

samedi : 08h00 – 11h00

Agence AVS, Mme Danièle Goumaz

Ecole primaire

Foyer St-Joseph

026 413 34 61

026 413 22 38

026 414 96 96

Police

Feu

Ambulance

Médecin de garde pour la Gruyère

Hôpital Fribourgeois, site de Riaz

Hôpital Fribourgeois, site de Fribourg

Permanence dentaire

117

118

144

026 919 86 24

026 919 91 11

026 426 71 11

026 322 33 43

Etat civil de la Gruyère

Justice de Paix de la Gruyère

026 305 75 50

026 305 86 40

Réseau Santé et Social de la Gruyère / Service de soins à domicile

Service Social de la Gruyère

Puériculture, Croix-Rouge fribourgeoise

026 919 00 19

026 919 63 63

026 919 00 13